

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 13 MARS 2018

<u>Présent-e-s</u> :	M.	John	Gyger	DCe	Président
	M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Vice-président
	M.	Benoît	Gaud	DCe	Secrétaire bureau
	M. M. Mme M. Mme M. M. M. Mme M. M. M. M. Mme M. M. Mme	Marceline Florian Sonia Christophe Véronique Daniel Mark Estelle Alexandre Ginior Sylviane Oscar Corinne Jacques	Barrillier Barthassat Cathrein Cortiglia Crettenand Fischer Goldschmid Guex-Crosier Krasnosselski Rana Zolana Schrag Sieve Sirusas Peduzzi Zwicky	LR+ DCe LR+ DCe DCe LR+ DCe DCe LR+ DCe DCe LR+ DCe DCe DCe	Conseillère Conseiller Conseillère Conseillère Conseiller
	M.	Alain	Walder	DCe	Maire
	M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe
	M.	Claude	Crottaz	Secrét	aire général

Excusé-e-s:

<u>Procès-verbaliste</u>: Mme Frédérique Barbe

DCe : Démocrate-chrétien et Entente

LR+: Libéral, Radical et Plus

Après avoir prié l'assemblée de se lever et avoir formulé l'exhortation suivante : « Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la cité qui nous a confié ses destinées », **M. John Gyger**, président, ouvre la séance à 20h35 en saluant le retour de M. J.-C. Marchand, absent depuis deux mois pour raison de santé.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 30 janvier 2018
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjoints
- V. Rapport des présidents de commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VI.1. P-D-1434 Crédit d'étude de CHF 25'000 destiné à l'implantation d'un nouvel espace pour les urnes cinéraires au cimetière de Compesières
 - VI.2 P-D-1435 Crédit d'investissement de CHF 460'000 destiné à la démolition / reconstruction de l'annexe du bâtiment de la Bossenaz
 - VI.3 P-D-1436 Crédit d'investissement de CHF 21'000 destiné à la mise à jour du cadastre du sous-sol communal
- VII. Décisions de l'AG de l'ACG du 31 janvier 2018 sujettes à opposition des Conseils municipaux
- VIII. Propositions individuelles, questions et divers
- IX. Calendrier
- N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2018

N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 30 janvier est approuvé avec remerciements à son auteure.

III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

- L'association Genève Futur Hockey invite les élus genevois à participer à la deuxième édition du Challenge Hockey des élus genevois qui se déroulera le vendredi 13 avril 2018 à la patinoire des Vernets. Inscription jusqu'au 31 mars 2018 sur le site Internet de l'association.
- 2. Le président du Conseil municipal tient à remercier MM. Félix, père et fils, de l'entreprise *Entre Terre et Bois*, pour l'excellent travail réalisé lors des récentes précipitations neigeuses. Leur professionnalisme a profité à tous les communiers qui ont pu bénéficier sereinement des infrastructures routières communales.

V COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Assistante sociale

Comme annoncé lors de la précédente séance du Conseil municipal, la mairie est arrivée au terme du processus de recrutement concernant le poste d'assistante sociale. Mme Dominique Rossello, dont la candidature a été retenue, est entrée en fonction le 1^{er} mars dernier.

2. Crèche La Cigogne

Mme B. Guex-Crosier signale un dépassement de CHF 25'000.- sur la ligne budgétaire de la Crèche La Cigogne. Celui-ci n'est pas lié au taux d'enfants gardés puisqu'une moyenne de 7,2 places EPT (équivalent plein temps) a été enregistrée sur l'année (7 EPT au budget) mais au taux d'occupation de la crèche en général. En effet, sur les 82 places à disposition, seules 74 ont été occupées ce qui a provoqué un renchérissement du coût de la place. Mme B. Guex-Crosier indique qu'une adaptation sera à prévoir lors de l'établissement du budget 2019.

3. Accueil familial de jour - AFJ-GSO

Un dépassement de CHF 7'000.- est également constaté sur la ligne budgétaire de l'accueil familial de jour Celui-ci est dû à un plus grand nombre d'enfants de Bardonnex au bénéfice de la structure. Bien que 6 EPT figurent au budget, il était convenu que l'AFJ-GSO pouvait répondre, en cas de disponibilités, à la demande des parents jusqu'à 10 EPT sans en informer la commune. Mme B. Guex-Crosier ajoute que le taux d'occupation pour 2017 s'est élevé à environ 6.2 EPT.

4. Centre communal de Compesières – équipement

Mme B. Guex-Crosier informe que le lave-vaisselle de la cuisine du centre communal a dû être changé en urgence. Aussi, un dépassement de CHF 3'900.- sera-t-il constaté sur la ligne budgétaire correspondante.

5. Bibliobus - statistiques

Les statistiques 2017 du bibliobus sont réjouissantes puisqu'il a été constaté une amélioration par rapport à 2016. En 12 passages, 1'004 livres ont été empruntés, 219 par des adultes et 785 par des enfants, soit environ 83 par passage. En outre, le bibliobus a été fréquenté par 309 personnes au cours de l'année dernière.

6. Déchets - points de collecte et éco-points

M. C. Creffield informe que les demandes d'autorisation de construire par procédure accélérée (APA), pour l'installation de points de collecte et éco-points, sont en cours.

7. Signalisation verticale

Comme certains ont pu le constater, la signalisation verticale, limitant le stationnement à 15 heures en différents lieux de la commune, a été mise en place.

8. Landecy – aménagement de mesures de ralentissement

M. C. Creffield indique que le sondage effectué auprès de la population landecéenne a malheureusement été « brouillé ». Il reviendra sur ce sujet une fois qu'une synthèse des retours aura été effectuée.

9. Déchets incinérables urbains issus des entreprises

M. C. Creffield informe que la facturation de la levée des déchets incinérables urbains issus des entreprises est terminée et que le montant total s'élève à environ CHF 40'000.-. Ceci représente environ 25% du budget annuel pour l'ensemble des levées effectuées sur la commune.

VI RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

- M. A. Krasnosselski indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :
- préavisé une requête en autorisation de construire.

Commission des bâtiments et école :

- M. J. Gyger indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :
- essentiellement parlé du projet de délibération relatif à la démolition et reconstruction de l'annexe de La Bossenaz, à l'ordre de jour de la présente séance.

Commission environnement et développement durable :

Président ad interim, **M. M. Goldschmid** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- discuté de la pérennisation du soutien au CRR (Centre de réadaptation des rapaces),
- clos différents divers restés en suspens au fil des séances, notamment l'abandon du marquage des regards d'eau claire.

Commission des finances :

M. G. Rana Zolana indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

M. C. Cortiglia indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- réfléchi à la réfection de la route de Foliaz,
- parlé de la circulation en alternance sur le chemin des Chouettes,
- pris connaissance du projet d'agrandissement de l'espace cinéraire au cimetière de Compesières.

<u>Commission sociale et culture</u>:

Mme S. Schrag indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉSOLUTION, MOTION

1. P-D-1434 Crédit d'étude de CHF 25'000 destiné à l'implantation d'un nouvel espace pour les urnes cinéraires au cimetière de Compesières

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. C. Creffield** qui explique qu'un changement est intervenu depuis la discussion en commission des routes et des emplacements communaux. En effet, le montant initial estimé pour l'implantation d'un nouvel espace pour les urnes cinéraires au cimetière de Compesières s'élevait à CHF 150'000.-. Or, une fois les premiers devis rentrés, celuici se monterait à CHF 220'000.-.

Il a donc été préféré de présenter un crédit d'étude qui permettra un affinement de l'évaluation du projet. Pour mémoire, il avait été voté, en 2004, un crédit d'investissement de CHF 260'000.- pour l'installation de 44 cavurnes ; le projet actuel, qu'il considère onéreux, en contiendrait 71.

- **M. A. Walder** propose une modification de la dernière invite de la délibération ; en effet, selon MCH2, un crédit d'étude non réalisé doit être amorti dans l'année. Il propose donc d'écrire « *En cas de non-exécution des travaux du projet, d'amortir ce crédit en une annuité par le compte de fonctionnement.*
- → La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1434 modifié.

<u>D – 1434 Crédit d'étude de CHF 25'000 destiné à l'implantation d'un nouvel espace</u> pour les urnes cinéraires au cimetière de Compesières

Considérant,

- le taux d'occupation actuel de 70% du columbarium et le constat que ce dernier, créé en 2006, arrive à saturation,
- l'évolution des mentalités de la population face aux modes funéraires et le choix, pour 40% des familles, de l'urne aux dépens de la sépulture,
- la place disponible dans le cimetière qui autorise une réflexion quant à l'aménagement d'un nouvel espace cinéraire végétalisé et la mise en valeur de l'éclairage et des arbres l'entourant,
- le souhait de la population de pouvoir disposer d'un choix de sépultures,
- l'exposé des motifs,
- l'article 30, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

→ le Conseil municipal décide

- D'ouvrir un crédit d'étude de CHF 25'000 destiné à l'implantation d'un nouvel espace pour les urnes cinéraires au cimetière de Compesières.
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements.
- 3. De la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
- 4. D'amortir la dépense avec le crédit qui sera voté pour la réalisation.
- 5. En cas de non-exécution des travaux du projet, d'amortir ce crédit en une annuité par le compte de fonctionnement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 16 voix pour.

2. P-D-1435 Crédit d'investissement de CHF 460'000 destiné à la démolition / reconstruction de l'annexe du bâtiment de la Bossenaz

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui estime que l'annexe de la Bossenaz mériterait de retrouver des couleurs et une utilisation adéquate.

Pour mémoire, elle rappelle qu'un premier crédit de CHF 165'000.-, destiné à des travaux d'entretien et à la réalisation d'une rampe pour personnes à mobilité réduite à la Bossenaz, avait été voté en 2004. Les travaux prévus comprenaient notamment un remplacement du plancher de l'annexe, la réalisation d'une dalle en béton, le changement du faux-plafond et des luminaires. Or, une campagne de sondage a révélé des dégradations importantes dans cette portion du bâtiment et amené à une réflexion plus approfondie des travaux à entreprendre.

Le projet actuel consiste en la réalisation d'un pavillon en structure bois s'appuyant sur les fondations existantes de l'annexe. La salle créée, indépendante du reste du bâtiment, sera destinée à la location.

Le montant du crédit de CHF 460'000.- est basé sur les soumissions reçues des entreprises. Elle ajoute que la commune reste, à ce jour, dans l'attente d'un courrier de l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) l'autorisant à ne réaliser des travaux que dans l'annexe sans avoir à réaliser un concept énergétique sur l'entier du bâtiment.

Mme B. Guex-Crosier précise que la Bossenaz restera accessible, durant toute la durée des travaux, à l'association des seniors ainsi qu'aux jeunes qui fréquentent le local *Bardozoo*. Ces derniers, sur proposition de l'animateur responsable, essaieront de remettre en état la petite cabane du préau initialement vouée à la destruction.

Enfin, en raison des nouvelles directives MCH2, le 5^{ème} décide doit être ainsi modifié : « L'attribution au fonds de décoration devra être enregistrée, lors du bouclement des comptes, selon les dispositions comptable applicables ».

- **M. D. Fischer** demande pourquoi il est mentionné, dans l'exposé des motifs, un poste d'honoraires qui représente 12% du montant total du crédit d'investissement ?
- **Mme B. Guex-Crosier** précise que ces honoraires correspondent à la réflexion, à l'élaboration et à la réalisation des plans du projet effectués par un mandataire extérieur.
- M. G. Rana Zolana aimerait connaître la durée des travaux.

Selon la date de début du chantier, la fréquentation du bâtiment et la météo, **Mme B. Guex-Crosier** indique que les travaux devraient durer trois bons mois.

→ La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1435 modifié.

<u>D – 1435 Crédit d'investissement de CHF 460'000 destiné à la démolition / reconstruction de l'annexe du bâtiment de la Bossenaz</u>

Considérant,

- les projets déjà initiés qui ont donné de la vie à ce bâtiment et permis, grâce à son potentiel, d'accueillir plusieurs activités associatives,
- le manque de locaux disponibles pour répondre à la demande des habitants de la commune, une attente qui serait comblée par l'assainissement de l'annexe du bâtiment de la Bossenaz,
- l'étude de faisabilité qui a conduit à l'abandon du projet de réhabilitation de l'annexe, prévue par la délibération D-1293, en faveur d'une démolition/reconstruction de cette dernière,
- le souci de l'Exécutif de porter une attention particulière à l'entretien courant de ses bâtiments communaux,

- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission Bâtiments et École du 28 février 2018,
- l'exposé des motifs,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

→ le Conseil municipal décide

- 1. De réaliser les travaux de démolition/reconstruction de l'annexe du bâtiment de la Bossenaz.
- 2. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 460'000 destiné à ces travaux.
- 3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements sous la rubrique 0880.503.00, puis de la porter à l'actif du bilan, 0880.143.00, dans le patrimoine administratif.
- 4. D'amortir la dépense au moyen de 20 annuités de 2019 à 2038.
- 5. L'attribution au fonds de décoration devra être enregistrée, lors du bouclement des comptes, selon les dispositions comptables applicables.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 16 voix pour.

3. P-D-1436 Crédit d'investissement de CHF 21'000 destiné à la mise à jour du cadastre du sous-sol communal

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à M. A. Walder qui explique que la modification du règlement concernant l'utilisation du domaine public oblige les propriétaires à transmettre à l'État les géodonnées des canalisations souterraines situées sur le domaine public. Aussi, lesdites données modifiées au fil des ans doivent-elles être référencées au cadastre et intégrées sur le guichet cartographique SITG. Il ajoute que la dernière mise à jour a été faite à la suite des travaux d'assainissement du village de Charrot en 2004.

Alors que chaque modification du sous-sol sur le canton de Genève implique l'intervention d'un géomètre officiel, **M. O. Sieve** se demande si cette mise à jour n'est pas un travail effectué à double.

Selon **M. A. Walder**, les données référencées par les géomètres dans le cadre de projets doivent ensuite être transmises et inscrites au cadastre ce qui n'est pas systématiquement effectué.

Géomètre de métier, **M. J. Zwicky** indique que les propriétaires ont l'obligation de communiquer au cadastre, dans un délai théorique d'un mois, les données relatives à tous les travaux effectués dans le sous-sol et sur le domaine public. Dans la réalité, il faut parfois plusieurs années pour que la mise à jour soit effectuée. A l'avenir, les frais relatifs à cette dernière pourraient être clairement spécifiés et ajoutés aux crédits d'investissement votés.

Membre du Conseil municipal depuis 10 ans, **M. G. Rana Zolana** ne se souvient pas avoir voté, lors des différents travaux effectués sur le domaine public, de montant spécifique pour une mise à jour du guichet cartographique.

M. A. Walder précise que le montant du crédit a été évalué par le bureau d'ingénieurs qui se charge habituellement des travaux en sous-sol pour le compte de la commune de Bardonnex.

Selon M. J. Zwicky, il ne s'agit pas d'un montant excessif.

Se référant plus particulièrement à la délibération, **M. A. Walder** propose que ce crédit d'investissement, qui, selon les directives de la Surveillance des communes, devrait être amorti en 30 annuités, soit transformé en un crédit supplémentaire de fonctionnement.

Le titre de la délibération serait modifié en conséquence tout comme les décides suivants :

- « 2. D'ouvrir un crédit supplémentaire de fonctionnement de CHF 21'000 destiné à ces travaux :
 - 3. De couvrir ce crédit par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges ou des revenus supplémentaires. »
 - Le premier décide serait maintenu alors que les quatrième et cinquième seraient supprimés. »
- → La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote les modifications du projet de délibération proposées par le maire. Celles-ci sont acceptées à l'unanimité, soit par 16 voix pour.
- ➡ Le président soumet ensuite au vote le projet de délibération 1436 modifié.

<u>D – 1436 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2018 de CHF 21'000 destiné à la</u> mise à jour du cadastre du sous-sol communal

Considérant,

- l'obligation de cadastrer les réseaux d'assainissement selon la loi cantonale sur les eaux (L 2.05 art. 59) du 23 mars 2001,
- la modification du règlement concernant l'utilisation du domaine public (L 1 10.12), survenue le 1er septembre 2005, rendant obligatoire la transmission à l'État des géodonnées des canalisations souterraines situées sur le domaine public,
- les recommandations de levé des conduites en sous-sol de la direction de la mensuration officielle à l'attention des propriétaires,
- la nouvelle directive cantonale de la direction générale de l'eau (DGEau), édictée en septembre 2017, pour le cadastre du réseau d'assainissement des eaux (CRAE),
- l'exposé des motifs,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

⇒ le Conseil municipal décide

- 1. De réaliser la mise à jour du cadastre du sous-sol communal.
- 2. D'ouvrir un crédit supplémentaire de fonctionnement de CHF 21'000 destiné à ces travaux.
- 3. De couvrir ce crédit par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges ou des revenus supplémentaires.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 16 voix pour.

VII <u>DÉCISIONS DE L'AG DE L'ACG DU 31 JANVIER 2018 SUJETTES À OPPOSITION DES</u> CONSEILS MUNICIPAUX

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président se réfère aux documents envoyés par l'association des communes genevoises (ACG) relatifs à la séance tenue le 31 janvier 2018. Durant cette dernière, l'assemblée s'est prononcée favorablement au financement, par le biais du FI, d'une subvention de CHF 300'000 pour l'installation d'une couverture thermique du bassin olympique de la piscine de Lancy qui permettra de garder la température de l'eau à 28°c en vue d'une exploitation hivernale. Le coût total du projet se monte à CHF 1'500'000.-.

▶ La parole n'étant pas demandée, le président prend acte qu'aucun membre du Conseil municipal ne souhaite s'opposer aux décisions susmentionnées.

VIII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Communs de la ferme

- **M. D. Fischer** est surpris par l'attention portée au mur côté Salève, alors que, selon ses souvenirs, il est voué à la démolition.
- M. A. Walder précise que ce mur a été coupé et qu'il n'est pas prévu qu'il disparaisse complètement.

2. Crèche La Cigogne

- **M. J. Zwicky** est étonné que des places soient inoccupées à la crèche La Cigogne alors que de nombreux parents sont à la recherche de solutions pour la garde de leurs enfants.
- **Mme B. Guex-Crosier** précise que des places sont disponibles le mercredi et le vendredi, jours très peu recherchés, et uniquement dans la catégorie des plus grands. Elle ajoute que La Cigogne a fait le choix d'accepter des placements à temps partiel ce

qui implique les problèmes rencontrés pour certains jours de la semaine.

3. Conseil municipal

M. J.-Cl. Marchand est heureux d'avoir rejoint l'hémicycle après son absence pour cause de maladie. Néanmoins, le président ne lui ayant pas demandé s'il avait une proposition ou un divers à formuler et l'ayant, de ce fait, déjà « enterré », il indique, sur le ton de la boutade, qu'il est ravi qu'un crédit d'investissement pour un remodèlement du cimetière ait été voté.

IX CALENDRIER

Commissions	Aménagement, urbanisme et mobilité	03.04.18	18h30	Salle des commissions
	Bâtiments et école	17.04.18	18h30	Salle des commissions
	Environnement et développement durable	26.03.18	20h30	Salle des commissions

Finances, économie et sécurité	19.04.18	18h30	Salle des commissions	
Routes, travaux, et emplacements communaux	26.03.18 16.04.18	18h30 18h00	Salle des commissions En extérieur	
Sociale et culture	25.04.18	18h00	Salle des commissions	
Bureau	29.03.18	18h30	Mairie	
Conseil municipal	10.04.18	20h30	Salle des Chevaliers	
Promotions citoyennes	21.03.18	18h30	Salle des Chevaliers	
Course du Conseil municipal	09.06.18	organisé L. Lavari	ée par MM. B. Boymond et ni	
Sortie des aînés	22.09.18			

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié, il lève la séance à 22h00.

John Gyger, président

Genève, le 15 mars 2018/fb